

**:: ATELIER ::**  
**« Echange d'expériences et formation pour le plaidoyer »**

17 -19 juillet 2007, Rabat, Maroc.

Organisé par l'Espace Associatif et Social Watch/Contrôle Citoyen

Avec la collaboration de OXFAM- Novib/KIC

---

---

**QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTS-TES**  
**Systematisation des Expériences**

**I. Informations personnelles**

Sexe | F | | M | X

Nom de famille | BAMBA

Prénom(s) | DRISSA

Nationalité | IVOIRIENNE

Date de Naissance (jour/mois/année) | 30 / 07 / 2007

Nom complet de votre Organisation/Mouvement/Communauté (et son sigle)

Mouvement Ivoirien des Droits Humains ( M.I.D.H.)

Fonction ou Poste occupé au sein de votre Organisation

Secrétaire à la Communication et Coordonnateur Général des Activités

Votre organisation participe-t-elle ou a-t-elle des liens avec des réseaux locaux, nationaux, régionaux ou internationaux ? Si oui, lesquels?

OUI

*Sur le plan national* : Collectif de la Société civile pour la Paix en Côte-d'Ivoire (COSOP-CI), Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)

*Sur le plan régional* : Forum des Organisations de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest (FOSCAO)

*Sur le plan international* : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

**II. Description de l'expérience:**

**Par rapport à cet atelier, que signifie une « expérience »?**

Pour nous, une expérience est un processus, une stratégie ou une activité d'une organisation ou d'un groupe d'organisations visant à atteindre le changement social.

Par exemple, une expérience peut être une technique agricole, une méthode éducative ou des questions plus complexes comme la conception des coalitions internationales. Sa portée peut être limitée, mais une expérience peut aussi inclure un projet ou un programme entier.

1. Quels sont les principaux domaines d'expertise de ton organisation? (Exemple: Développement social, Droits Humains, l'analyse des budget, droits sexuels et reproductifs, etc.) ?

Le domaine principal d'expertise de mon organisation est : DROITS HUMAINS.

Aussi, pourrions-nous ajouter le DEVELOPPEMENT SOCIAL étant entendu que les droits humains ont un volet transversal.

2. Quelles sont les stratégies utilisées au sein de votre organisation pour atteindre ses objectifs ? (Exemple: Éducation, Recherche, Campagnes, Plaidoyer, Lobby, etc.) ?

- 1 - Observation et investigations sur les atteintes aux droits humains
- 2 - Dénonciation, interpellation et plaidoyer pour les droits humains
- 3 - Education et sensibilisation aux droits humains et à la démocratie

3. Parmi les activités et les expériences de ton organisation, STP choisis-en une que tu considères intéressante à partager avec les autres participants-tes. L'expérience choisie doit être une action, un plan ou une intervention concernant un des cinq thèmes qui seront étudiés durant l'atelier (le suivi et l'évaluation des politiques publiques, l'analyse de budgets, les DESC, les indicateurs sociaux ou le plaidoyer). S'il te plaît décrit l'expérience d'après le format suivant.

a. **RÉSUMÉ** de l'expérience (pas plus de 5 lignes):

Par une Communication, mon organisation (MIDH) a déféré la loi N°98-750 du 23 Décembre 1998 portant réglementation du Domaine Foncier Rural à la censure de la Commission, en ce qu'elle est en contradiction avec les articles 14 et 2 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. La Communication du MIDH a été déclarée recevable et la loi qui était le résultat de la politique de repli identitaire des dirigeants Ivoiriens a subi un amendement sous la pression de mon organisation.

b. Situation ou problème que l'expérience prétend résoudre (Motivation)

La discrimination dont étaient victimes les héritiers des propriétaires terriens étrangers en décidant de les déposséder de leurs terres, ce, à travers la loi n°98-750 du 23 Décembre 1998 portant réglementation du Domaine Foncier Rural, en son article 26 alinéas 1 et 2.

c. **Objectif(s)** à atteindre

La révision de la loi ivoirienne N°98-750 du 23 Décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural afin que les héritiers des propriétaires terriens non Ivoiriens puissent bénéficier des acquis de leurs géniteurs.

d. **Stratégies** utilisées pour résoudre le problème ou améliorer la situation

- Exploitation des recours juridiques possibles en la matière
- Mise en exergue des tares de la loi ivoirienne N°98-750 du 23 Décembre 1998
- Communiqués de presse
- Recours aux Chancelleries pour appuyer l'action de l'organisation

En résumé : Dénonciation, Sensibilisation, Plaidoyer

e. **Ressources** utilisées (Financières, humaines, matériels, etc.)

- Dons
- OSIWA
- Cotisation
- Avocats bénévoles de l'organisation
- Matériels de bureau de l'organisation

f. **Niveau(x)** d'intervention (local, national, régional et/ou international, et les relations entre les différents niveaux)

En l'absence de recours valable en la matière sur le plan national, la loi ayant déjà été promulguée au moment de la Communication du MIDH, c'est devant la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), au niveau international donc que le problème a été porté par le MIDH.

g. **Petite description du processus:** Activités principales, bénéficiaires, quand et où ont été menées ces activités, méthodologie, collaboration avec des partenaires, etc.

En terme d'activités, il importe de noter le travail colossal abattu par l'équipe d'Avocats commis par le MIDH. Le succès de l'action de l'organisation était lié à la rédaction de la Communication selon les normes de la CADHP et les restrictions de la Constitution ivoirienne. La méthodologie a été celle de la CADHP en matière de Communication devant la CADHP. Cette expérience du MIDH a débuté en 2002 pour connaître un dénouement en 2004. Il importe de signaler la collaboration avec des institutions internationales telles Human Rights Watch, Amnesty International et les bailleurs dans cette quête de justice du MIDH. Ces activités ont été menées à Abidjan, Banjul et à Dakar.

h. Résultats principaux résultats obtenus et changements produits durant la mise en oeuvre (si c'est une expérience en cours à ce jour, commente les résultats potentiels, obstacles, etc.)

- Modification de la loi sur le foncier rural
- Possibilité pour les ayants droit d'hériter des terres dont étaient propriétaires leurs ascendants

### **III. Évaluation de l'expérience**

1. Quelle est l'évaluation générale de l'expérience ? Est-ce que l'expérience a atteint les objectifs prévus? Est-ce que le problème a été résolu ou la situation améliorée ?

L'expérience a été très satisfaisante.  
L'objectif prévu a été atteint.  
Le problème a été résolu car l'article litigieux a été amendé conformément aux exigences du MIDH.

2. Quels ont été les facteurs-clefs de réussite ou d'échec ?

Les facteurs clefs de réussite de l'expérience :

- respect des normes internationales en matière de rédaction de communications devant la CADHP
- pertinence du problème soulevé
- expertise des Avocats commis
- Crédibilité et détermination de l'organisation

3. Quelles sont les leçons tirées?

- Possibilité d'action judiciaire au plan africain
- Agir avec beaucoup de détermination lorsqu'un problème est soulevé
- Possibilité pour une ONG africaine d'agir efficacement contre un Etat